

Les moyens d'une maîtrise réussie des charges de fonctionnement.**Le contexte**

Les charges de fonctionnement d'une collectivité sont trop souvent considérées à priori comme incompressibles car elles sont constituées, en général pour moitié, de salaires et, pour le reste, partagées entre intérêts de dette et charges nécessaires à un bon fonctionnement.

Cependant, leur maîtrise conditionne la capacité d'autofinancement de la collectivité, donc ses investissements. C'est dire la nécessité d'agir sur elles.

L'idée innovante

« Budgétarisation » des délégations assumées par les différents Adjointes, Maire compris : chacun a la responsabilité et donc la maîtrise de son budget, dans le cadre d'un budget primitif ayant défini les investissements à réaliser

L'objectif recherché

Maîtriser, et non subir, les dérives budgétaires.

La démarche mise en œuvre

La démarche classique, contrôle après engagement, est inversée, objectif que l'on peut traduire par cette formule un peu abrupte : la dictature du contrôle préalable.

La CAF nécessaire pour ce faire.

Le contenu de la réalisation

Les délégataires sont responsabilisés sur la conduite de leurs dépenses par :

- un budget établi par délégation, discuté en fin d'exercice précédent
- un « suivi de consommation » mensuel, avec détails et ratios
- un « tableau d'honneur » publié et commenté en réunion d'Adjointes

Les moyens humains et financiers

Pas de moyens supplémentaires.

Bilan de la réalisation (mesuré sur 4 ans dans cette commune de 7000 habitants)

Les charges de fonctionnement, en € constants, n'ont subi aucune augmentation.

Les charges de Personnel, comme les effectifs, ont baissé.

L'encours de la dette, en nominal ou par habitant, a lui aussi baissé, malgré 2 nouveaux emprunts.

Le bilan de la réalisation est excellent, tant du point de vue humain que financier :

- Sans tomber dans la transformation de leur rôle en celui de super-chef de service (ce qui pouvait être un danger) les élus se sont volontiers « immergés » dans la gestion de leur délégation, tant il est vrai qu'il ne peut y avoir de responsabilité sans liberté financière
- malgré un contexte de recettes en diminution, il a été possible de baisser les taux des impôts locaux dès cette année.

Contact

Jean-Claude Bellon, adjoint aux finances et au personnel,

Tél : 0490266993, dom 0490318181 jeanclaude.bellon@ville-rochefortdugard.fr